

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_07_007

L'an deux mille vingt six, le neuf juillet à 19H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmillles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, jeudi 02 juillet 2026.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Josseline LHOMMEAU, Fabien JOLIVET, Marie-Christine GUIBERTEAU, Albert COIFFARD, Isabelle BUREAU, Laetitia NAUD, Guillaume BODIN, Sandra BELLANGER, Narciso VILACA, Marie LE GAL, Angéline RICHOU, Luc CHAUVIN, Gaétane GABORY, Vivien TUFFREAU, Yvette DE BARROS, Nadège MOREAU, Yannick BENOIST, Anita ROBICHON, Jean-Claude BELLICAUD, Jean-François ALLARD, Marie-Béatrice MORISSEAU, Jacky COURANT, Stéphane COULON, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Philippe BOURSIER, Samuel BELANGER, Frédéric DOUGE, Sophie DEMANGE, Richard DAVID, Virginie PELISSIER, Sylvia BENETEAU, Christelle TREMBLAY, Karen BULTEAU, Céline MOREAU, Séverine MORINEAU, Ingrid MASSE, Stéphanie OGER, Sophie BECHEREAU, Aurélien LETOURNEAU, Adrien ALLARD, Mathéo GOURDON, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Jean-René GRASSET, Bruno CHAUVIGNE, Ariel YARIV, Sandrine LE GALL, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Arlette BURGEVIN, David MAINGUY, Gaël BEDUNEAU

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Jacques DE MAISONNEUVE pouvoir à Gaétane GABORY
Guy CAILLAULT pouvoir à Jacky COURANT
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Françoise COUTAULT pouvoir à Sandra BELLANGER
Isabelle VATELOT pouvoir à Yvette DE BARROS
Timothée DEBRARD pouvoir à Isabelle BUREAU
Hélène MARCHAND pouvoir à Magalie ALLAIRE
Isabelle MONFRAY pouvoir à Arlette BURGEVIN

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Valéry DUBILLOT, Guillaume MOREL

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS LA POMMERAYE

Mme L. NAUD, adjointe à la Voirie et à la Mobilité, expose à l'assemblée que dans l'optique de faciliter l'exploitation des parcelles agricoles à La Garonnière à La Pommeraye, ENEDIS envisage de changer l'emplacement du réseau en aérien. Ces travaux emprunteront des parcelles privées de la Commune, à usage de chemins.

ENEDIS souhaite donc établir une convention de Servitudes avec la Commune de Mauges-sur-Loire qui donne le droit à ENEDIS de :

- Etablir deux nouveaux supports ;
- Faire passer les conducteurs aériens sur les parcelles communales sur une longueur de 42 mètres ;
- Effectuer l'élagage, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations qui se trouvent à proximité ;
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Les travaux mentionnés sont entièrement à la charge d'ENEDIS.

Vu l'avis favorable de la Commission Voirie et Mobilité du 3 juin ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 2 juillet 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

Oui	63
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	63

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention de servitudes.
- Autoriser M. Gilles PITON, Maire de Mauges-sur-Loire, à signer la convention de servitudes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux, qui commencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou, à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

*Nombre de conseillers : 65
Nombre de présents : 55
Nombre de votants : 63
(dont 8 pouvoirs)*

Signé le 10 juillet 2026
Le Maire
Gilles PITON